



VILLE de RODEZ

### Décision du Maire n° DEC2025/0092

**Objet :** Assurances - Acceptation d'indemnités de sinistres

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

Vu la délibération n° DEL2020-089 du Conseil Municipal en date du samedi 11 juillet 2020 rectifiée par la délibération n° DEL2020-277 du Conseil Municipal du vendredi 18 décembre 2020 déléguant au Maire la charge de gérer, par voie de décisions, les affaires telles que précisées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales ci-dessus rappelés,

#### Décide

##### Article 1 : Objet

Autorise Monsieur le Trésorier, Receveur de la Commune de Rodez, à encaisser les sommes suivantes versées par :

- SMACL Assurances -141 avenue Salvador Allende - 79031 Niort Cedex 9 :
  - ✓ 718,92 € (643,92 € + 75,00 €) correspondant au remboursement d'un sinistre survenu le 18 juillet 2024, au cours duquel deux agents de la police municipale ont été renversés à vélo par un automobiliste, Côte de Layoule.
- AXA Assurances - 9 avenue Victor Hugo - 12000 Rodez :
  - ✓ 667,70 € correspondant au remboursement d'un sinistre survenu le 3 novembre 2024, où du mobilier urbain a été endommagé par un automobiliste.
- ABEILLE Assurances - 29 avenue Victor Hugo - 12000 Rodez :
  - ✓ 426,60 € correspondant au remboursement d'un sinistre survenu le 14 septembre 2024, où un automobiliste a endommagé un candélabre.
- Entreprise AURELEC - La Baraque du Pouget - 12290 Pont-de-Salars :
  - ✓ 119,54 € correspondant au remboursement d'un sinistre survenu le 28 août 2024, où du mobilier urbain a été endommagé lors d'une manoeuvre.
- MMA Assurances - Boulevard Guérin d'Apcher - 48200 Saint-Chély-d'Apcher :
  - ✓ 1 599,12 € correspondant au remboursement d'un sinistre survenu le 10 février 2024, où la barrière d'entrée du parking du foirail (situé boulevard du 122<sup>ème</sup> RI) a été endommagée par un usager.

##### Article 2 : Prévision budgétaire

Les recettes seront affectées sur le budget concerné au compte par nature dédié.

##### Article 3 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée.

Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron.

##### Article 4 : Recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

##### Article 5 : Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à RODEZ, le 26 mars 2025

Le Maire certifie exécutoire la présente décision

Transmise en Préfecture le 26 mars 2025

Publiée le 26 mars 2025

Par Délégation du Conseil Municipal

Le Maire

Signé : Christian TEYSSERE

Acte dématérialisé